



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

COMPTE RENDU DE SÉANCE – CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 24 septembre

Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 17 septembre 2015, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Ville de Revel sous la présidence d'Alain CHATILLON, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (31) : Alain CHATILLON, Albert MAMY, André REY, Véronique OURLIAC, Bertrand GÉLI, Étienne THIBAUT, Christian BERJAUD, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Claude COMBES, Isabelle COUTUREAU, Jean-Claude DE BORTOLI , Patricia DUSSENTY, Michel FERRET, Marielle GARONZI , Marie-Françoise GAUBERT, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN , Laurent HOURQUET, Alain ITIER, François LUCENA, Anne-Marie LUCENA, Solange MALACAN , Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Maryse VATINEL , Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (4) : Alain DEVILLE *représentant Georges ARNAUD*, Andrée BILOTTE *représentant Jean LATCHÉ*, Christian LAGENTE *représentant Raymond MARTINAZZO*, Richard LACAZE *représentant Patrick ROSSIGNOL*

PROCURATIONS (10) :

Francis COSTES à *Alain CHATILLON*, Ghislaine DELPRAT à *Marielle GARONZI*, Pascale DUMAS à *Annie VEAUTE*, Philippe DUSSEL à *Albert MAMY*, René ESCUDIER à *Josette CAZETTES-SALLES*, Pierrette ESPUNY à *Véronique OURLIAC*, Thierry FRÈDE à *Martine MARÉCHAL*, Léonce GONZATO à *Laurent HOURQUET*, Philippe RICALENS à *Étienne THIBAUT*, Marc SIÉ à *Michel FERRET*.

ABSENTS EXCUSÉS (11) :

Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Alain BOURREL, Alain COUZINIÉ, Philippe DE LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pierre FRAISSE, Michel HUGONNET, Michel NAVES, Michel PIERSON, Thierry PUGET.

Secrétaire de séance : Christian BERJAUD

Nombre de conseillers : *En exercice : 56* *Présents : 35* *Votants : 45*

La séance est ouverte à 18h00

Le compte rendu de séance du 11 juin 2015 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

63/ DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU 2^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Rapporteur Albert MAMY

Conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T., les décisions du Président et des Vice-présidents prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T., les décisions du Président et des Vice-présidents prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire

DP 2015-29 : ALSH SAINT FERRÉOL : Signature du devis proposé par EURL BARTHAS - 81700 POUDIS - en date du 29/04/2015, pour un montant de 2 600,00 € HT, correspondant à l'abattage d'arbres situés aux abords de la construction de l'Espace Pierre Paul Riquet - Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Saint Ferréol ;

DP 2015-30 : STRUCTURES MULTI ACCUEIL - Signature du contrat proposé par BUREAU VÉRITAS – Toulouse - pour la vérification périodique des installations électriques au niveau des bâtiments : quatre Multi accueils et Maison Commune Emploi Formation. Première vérification annuelle (année 2015) pour un montant de 660,00 € HT, vérification périodique annuelle (année 2016 et 2017) pour un montant de 600,00 € HT. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

DP 2015-31 : STRUCTURE MULTI ACCUEIL - Signature du devis n° 2015/217 présenté par JAE Électricité – Revel - en date du 07/05/2015, pour un montant de 630,82 € HT correspondant à la fourniture et pose d'un interphone afin de sécuriser l'entrée du multi-accueil situé à Saint Félix Lauragais

DP 2015-32 : AMÉNAGEMENT – ADS - Reconduction avec la société GFI - 1 rue Champeau – BP 70022 – 21801 Quétigny Cedex - du contrat d'hébergement des logiciels et des données pour un montant annuel de 2 022,19 € HT (2^{ème} et dernière reconduction). Ce contrat prend effet le 01/01/2015 et s'achèvera le 31/12/2015.

DP 2015-33 : AMÉNAGEMENT – ADS Reconduction avec la société GFI - 1 rue Champeau – BP 70022 – 21801 Quétigny Cedex - du contrat de maintenance des logiciels (incluant mise à jour annuelle des données) pour un montant annuel de 2 591,32 € HT (2^{ème} et dernière reconduction) – base 2 426,62 HT annuel plus 164,70 € HT pour le 2^{ème} semestre 2015 suite à nouvelle version de « Cart@DS CS Expert » à compter du 01/07/2015. Ce contrat prend effet le 01/01/2015 et s'achèvera le 31/12/2015.

DP 2015-34 : AMÉNAGEMENT – ADS - Signature de devis en vue de poursuivre l'aménagement des bureaux destinés au service ADS : Comptoir des Bois de Sorèze : fourniture et découpe de bois mélaminé pour un montant de 590,48 € HT ; Savfima - 31140 Aucamville : portes coulissantes et quincaillerie pour un montant de 1 316,35 € HT.

DP 2015-35 : AMÉNAGEMENT – ADS Signature du devis n° 30596 proposé par CMEE - 81100 CASTRES - concernant les équipements électriques du service commun d'instruction des actes d'urbanisme pour un montant de 2 111,55 € HT ;

DP 2015-36 : STRUCTURES MULTI ACCUEIL Signature du devis n° DE0147 présenté par Revel Store Bâches 31 – Revel - en date du 08/06/2015, pour un montant de 1620,60 € HT correspondant à la fourniture et pose de toiles de stores extérieurs équipant le multi-accueil à Revel.

DP 2015-37 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE Signature du contrat de location proposé par INFOCOM-FRANCE - 13400 AUBAGNE - correspondant à la location d'un véhicule Renault Trafic 9 places ; la location est consentie à titre gracieux contre l'abandon des recettes générées par la commercialisation d'espaces publicitaires figurant sur le véhicule. La durée du contrat est de 4 ans à compter de la date de mise à disposition du véhicule

DP 2015-38 : SITE SAINT FERRÉOL Signature du contrat proposé par SAS API REVEL pour la mise à disposition d'un employé – entretien du site Saint-Ferréol au cours du mois de **juillet 2015** - période du 04/07/2015 au 31/07/2015 - volume de 127 heures 30 mn - facturées au prix unitaire de 19,22 € HT l'heure.

DP 2015-39 : SITE SAINT FERRÉOL Signature du contrat proposé par SAS API REVEL pour la mise à disposition d'un employé – entretien du site Saint-Ferréol au cours du mois de **d'août 2015** - période du 01/08/2015 au 31/08/2015 - volume maximum de 140 heures - facturées au prix unitaire de 19,22 € HT l'heure.

DP 2015-40 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Signature le contrat proposé par VALORIS GÉOMÈTRE EXPERT – Revel - étude de faisabilité, esquisse d'urbanisme, consultation des services gestionnaires des réseaux, description sommaire des travaux....au niveau de la ZAE La Pomme II, au prix unitaire de 5 000 € HT

DP 2015-41 : STRUTURES MULTI ACCUEIL - 2^{ième} et dernière reconduction du marché avec la Société VEMI – 31460 Le Cabanial – concernant la prestation « vérification et maintenance des équipements en matière de sécurité incendie » des 4 multi-accueils, de l'ALSH et de la Maison Commune Emploi Formation .Le marché expirera le 30/08/2016. Les conditions du marché initial restent inchangées.

DP 2015-42 : ALSH SAINT FERRÉOL – Équipement Cuisine Relais - signature de l'offre présentée par la SOCIÉTÉ ATF – ZA Garban – 15, rue du Pasteur 81990 Puygouzon – **Lot 1** – Fourniture, livraison et installation équipements cuisine : pour un montant de 14 080 € HT ; **Lot 2** – Maintenance des équipements de cuisine : 3 visites annuelles préventives pour un montant de 250 € HT et interventions curatives : main d'œuvre 44 € HT par heure et déplacement 50 € HT par intervention.

DP 2015-43 : GESTION ALSH – Prolongations avec l'Association Loisirs Éducation Citoyenneté (LEC) Grand Sud – 7 rue Paul Mesplé - 31100 Toulouse - 1/ du marché de gestion de l'ALSH ; les conditions initiales du marché sont inchangées ;2/ de la convention de mise à disposition des modulaires ; les conditions initiales de la convention sont inchangées. **La prolongation vaut pour la période du 01/12/2015 au 31/12/2015.**

DP 2015-44 : GESTION ALSH - Prolongation avec la société Yves COUGNAUD Location – Mouilleron le Captif – 85035 La Roche sur Yon - du marché de location des modulaires pour la période du 01/12/2015 au 31/12/2015 ; les conditions initiales du marché sont inchangées (soit 2538 € HT par mois)

DP 2015-45 : SERVICE PETITE ENFANCE - Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de Revel – signature de la convention de mise à disposition entre le CCAS de la Ville de Revel et la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois pour l'occupation provisoire de bâtiments intercommunaux situés chemin de l'Ourmette - 31 250 Revel – afin d'accueillir « l'Espace Famille » Cette convention dont la durée est fixée du 7/09/2015 au 31/12/2015 est consentie à titre gratuit.

DP 2015-46 : ALSH SAINT FERRÉOL – Raccordement téléphonique – signature de l'offre présentée par la Société ORANGE pour un montant de 557,99 € HT correspondant au raccordement au réseau de télécommunications de l'Accueil de Loisirs Intercommunal – 31250 Vaudreuille.

DÉCISIONS DU 2^{ème} VICE-PRÉSIDENT

DVP 2015-01 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE Approbation mise à disposition du « Réfectoire des Pères » - Abbaye École de Sorèze - Signature de la convention entre la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte pour l'occupation – à titre gracieux – du Réfectoire des Pères, le jeudi 4 juin 2015 de 16 h 00 à 20 h 00 – externalisation du conseil communautaire.

DVP 2015-02 : EMPLOI – FORMATION Renouvellement, pour l'année 2015, du contrat d'entretien du système de téléphonie pour la Maison Commune Emploi Formation avec la Société SCOPELEC – Revel. Rappel des conditions initiales : Société SCOPELEC - coût mensuel 64 € HT ; indices de révision des prix énoncés dans article 8.10 du contrat. Le contrat prendra fin le 31/12/2015.

DVP 2015-03 : COMMUNICATION Signature du devis présenté par la Société MESSAGES IMPRIMERIE – Toulouse - pour un montant de 791,00 € HT correspondant à l'insertion d'une circulaire format A4 recto/verso dans le bulletin intercommunal juillet-décembre 2015.

DVP 2015-04 : COMMUNICATION Signature de l'offre présentée par LA POSTE, pour un montant de 2 146,05 € HT, correspondant à la livraison du bulletin intercommunal du 2^{ème} semestre 2015 (10 630 boîtes aux lettres).

DVP 2015-05 : STRUCTURES MULTI ACCUEIL Signature des devis proposés par les sociétés « Les 3 Ours » – 87270 Couzeix – pour la fourniture et « Planète Jeux » – 09500 La Bastide de Bousignac – pour la pose ; en vue d'équiper le multi-accueil « Les P'tits Clous » - 31250 Revel, de deux jeux d'extérieur : Les 3 Ours : fourniture de deux jeux pour un montant de 2 976,83 € HT ; Planète jeux : pose pour un montant de 942,00 € HT.

DVP 2015-06 : AMÉNAGEMENT – ADS Signature du devis proposé par MLA – Mondouzil - pour un montant de 2 779,16 € HT concernant l'installation de réseau téléphonique et informatique nécessaire au fonctionnement du service instructeur des actes d'urbanisme.

DVP 2015-07 : SERVICE ENFANCE Signature du devis proposé par RICOH France – Rungis - pour un montant de 431,00 € HT correspondant à l'acquisition d'un équipement informatique (PC, clavier, écran) destiné au service enfance.

DVP 2015-08 : AMÉNAGEMENT – ADS Signature du devis proposé par GFI Informatique Progiciels pour un montant de 3 625,00 € HT correspondant à : l'intégration cartographique des PLU du territoire intercommunal et la création de modèles de documents destinés à l'instruction des actes d'urbanisme.

DVP 2015-09 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Signature du devis réf D15051413 présenté par VALORIS Géomètre-Expert – Revel - pour un montant de 1 310,00 € HT correspondant à une division cadastrale et à la production de plan parcellaire au niveau de la ZAE La Pomme II.

DVP 2015-10 : ALSH SAINT FERRÉOL Chantier ALSH Saint Ferréol – Abattages d'arbres – signature du devis présenté par ARVERT - M. Savignac – ZA de la Prade 31540 Saint Félix Lauragais - pour un montant de 833,33 € HT correspondant à l'abattage de 3 arbres et évacuation des produits de coupe.

DVP 2015-11 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Machine à affranchir - signer le contrat de location-entretien proposé par la Société NÉOPOST – 5 bd des Bouvets – 92747 NANTERRE Cedex - pour un montant de 500,00 € HT correspondant au coût annuel, incluant le remplacement de la machine à affranchir actuelle. Le contrat est souscrit pour une période de 3 ans, sans possibilité de reconduction tacite au-delà de cette période.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX
PREND ACTE des décisions présentées.**

64/ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Rapporteur : André REY

- Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dans un souci de démocratisation et de transparence des Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), a rendu obligatoire l'élaboration du rapport annuel d'activité. Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale doit l'adresser au Maire de chaque commune membre. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2014 (annexe 2)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX
PREND ACTE** du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois, tel que présenté.

Les 5 Vice-présidents présentent les actions réalisées en 2014 dans leurs domaines de compétences.

Concernant la Maison Commune Emploi Formation, Alain CHATILLON précise que le Conseil Régional souhaite réunir les MCEF au sein d'une seule structure. Pour notre communauté de communes, Philippe de LORBEAU suit très attentivement ce dossier.

Bertrand GÉLI indique que certains hébergeurs ne jouent pas le jeu concernant les taxes de séjour. Il souhaite que la communauté de communes et les communes sur lesquelles sont installées des hébergeurs étudient cette question.

Concernant le dossier Schéma d'Aménagement Numérique (SDAN), Alain CHATILLON précise avoir eu plusieurs entretiens avec le Président du Conseil Départemental 31 et savoir que certaines communes de la Haute-Garonne n'ont toujours pas délibéré. Il demande à la Directrice Générale de les relancer car ce dossier est vraiment très important.

Concernant le bulletin intercommunal, Véronique OURLIAC précise que, suite à la dernière commission communication, il est proposé de réaliser un seul bulletin par an, plus dense avec parution au mois de mai-juin. Véronique OURLIAC rappelle que le site internet a été entièrement refondé en 2014, elle félicite pour cet excellent travail Xavier Guiraud et toute l'équipe de la communauté de communes.

Dans le domaine du Développement économique, Étienne THIBAUT rappelle le partenariat existant entre la Communauté de Communes, la Société INTERFACES et la Chambre de Commerce et d'Industrie 31 concernant la prospection pour l'implantation d'entreprises.

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par la région sur le thème « Sensibilisation à la transition écologique », Étienne THIBAUT présente la demande d'aide sollicitée par l'Association BIO VALLÉE LAURAGAIS en vue de créer un Centre d'Information sur la Transition Énergétique.

L'Assemblée approuve l'inscription de cette demande de subvention à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire qui se déroulera le 13 novembre ; la demande s'élèverait à 5 000 €.

65/ MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Rapporteur André REY

- Vu la loi n° 2015-988 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap

Les collectivités possédant des Etablissements Recevant du Public sont tenues d'élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), ce dernier doit être transmis à la Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Le périmètre de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois comprend trois départements, ce qui a nettement complexifié, la procédure de création d'un service commun d'urbanisme en charge de l'instruction des actes.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour la création de ce service opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2015, qui sera notamment chargé du dossier Ad'AP, mais également des délais nécessaires pour la réalisation des bilans accessibilités sur tous les bâtiments ; nous ne pourrions matériellement pas remettre l'agenda d'accessibilité au 27 septembre 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX

DÉCIDE de demander aux services de l'État un délai de 6 mois pour permettre la rédaction des agendas d'accessibilité concernant les Établissements Recevant du Public (ERP) de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

66/ SCHÉMA DE MUTUALISATION

Rapporteur ALBERT MAMY, André REY, Etienne THIBAUT, Véronique OURLIAC, Bertrand GELI

- Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

La loi précise le calendrier de présentation et d'approbation du rapport relatif aux mutualisations de services et au projet de schéma, en prévoyant la transmission de ceux-ci pour avis aux conseils municipaux au plus tard le 1^{er} octobre 2015 et son approbation par l'organe délibérant de l'EPCI au plus tard le 31 décembre 2015.

André REY présente le document ci-dessous aux conseillers communautaires et précise qu'il sera adressé aux communes pour avis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX

PREND ACTE du document présenté



SCHÉMA DE MUTUALISATION

Conseil Communautaire du 24 septembre 2015

Présentation du rapport « SCHÉMA DE MUTUALISATION »

PARTIE I : DIAGNOSTIC

PARTIE II : PISTES DE REFLEXIONS- IDENTIFICATION DES BESOINS

La mutualisation permet la mise en commun, par des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux (EPCI) , de moyens, équipements, matériels ou personnels.

OBLIGATIONS LÉGALES

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales : enjeux et modalités d'une démarche de mutualisation organisée à l'échelle du territoire, dans une logique de partenariat entre la communauté de communes et les communes membres.

La loi du 27 Janvier 2014 (Loi Modernisation Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM) précise les modes de coopérations au sein du bloc local.

La loi du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) : de nouvelles compétences sont transférées aux communauté de communes .

L'Article 5211-39 CGCT précise qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseillers municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ceux des communes membres . Le projet de Schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'Etablissement Publics de Coopération Intercommunal et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Ce document contient un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Ce projet de schéma doit être soumis pour avis aux communes membres : elles ont 3 mois pour se prononcer par délibération. (réputé favorable sans avis sous 3 mois). Il est ensuite approuvé par délibération du conseil de la communauté de communes.

Chaque année, au moment de la présentation du Débat D'Orientation Budgétaire ou du budget, un état d'avancement du schéma sera présenté aux communes par le Président.

ASPECTS FINANCIERS

Le contexte financier des collectivités territoriales est tendu. La loi du 27 janvier 2014 prévoyait déjà dans l'article Art 55 un « CIF mutualisation » intégré à la DGF avec impacts sur d'autres dotations.

A terme, il est fort prévisible que les dotations seront corrélées au degré d'intégration communes/ communauté de communes.

Le risque : les communautés et les communes qui externalisent beaucoup (DSP , contrats ...) pourraient être pénalisées . (Rappel le CIF de la communauté de communes est de 0.21 alors que le CIF moyen communautés de communes même strate est de 0.33)

AU-DELÀ DES OBLIGATIONS LÉGALES , POURQUOI UN SCHÉMA DE MUTUALISATION ?

Réfléchir à un SCHEMA DE MUTUALISATION cela implique d'engager une réflexion sur UN PROJET DE TERRITOIRE.

En termes de stratégies pour le territoire, la mutualisation permettra

- De renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique au service des usagers à l'échelle du territoire
- Renforcer l'intégration intercommunale en garantissant aux communes un rôle d'acteurs de proximité
- Conforter le partenariat communes / communauté au regard des enjeux départementaux, régionaux et nationaux de recomposition des territoires dans le cadre d'un Schéma Départemental de Coopération intercommunal (SDCI) en pleine évolution .

ET DEFINIR ENSEMBLE DES OBJECTIFS

par exemples : assurer des services de proximité (exemple service petite enfance & enfance) , créer un nouveau service pour compenser le désengagement de l'ETAT (exemple instruction ADS) , apporter une aide aux élus et secrétaires de mairies (exemple service financier – fiscal) , maîtriser les dépenses publiques (mise en commun/ création de services fonctionnels : juridique, conventions, marchés publics, service paye et comptabilité , etc.....)

PARTIE I : DIAGNOSTIC

1/ ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

1-1 UN ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE A ÉTÉ ENGAGÉ :

- Recensement et études INSEE : évolution des populations dans les communes
- Diagnostic des équipements sportifs et des salles communes réalisé en 2014
- Recensement des données par un observatoire économique : sources MCEF (accueil entreprises, emploi et formations) et résultats de la mission de prospection et de développement économique en partenariat avec la CCI Toulouse 31 -- prestataires INTERFACES
- Bilan social – enfance – jeunesse dans le cadre de la mise en place du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ 2014-2017)

1-2 UN ÉTAT DES LIEUX DES MISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DE SON ORGANISATION INTERNE

Les 4 principales compétences de la communauté de communes sont clairement identifiées :

- Economie / emploi - formation
- Economie touristique
- Petite enfance - enfance
- Environnement / assainissement autonome
- Déchets et service incendie secours

L'organisation des services de la communauté de communes est désormais clairement définie et structurée afin d'assurer ces missions (organigramme, fiches de postes ...) se référer au rapport d'activité annuel

Au 1^{er} Juillet 2015, la communauté de communes compte 10 agents.

De nombreuses missions sont externalisées ce qui induit un suivi administratif des contrats, conventions, et marchés publics (par exemple : marché de gestion de l'ALSH, marché à bons de commande